



Ville d'Auxonne

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN2-DE



BILAN DE LA CONCERTATION

VU, pour être annexé à la délibération du conseil municipal de ce jour.

AUXONNE, le

Le Maire,

Jacques-Francois COIQUIL.



**PLAN
LOCAL
D'URBANISME
#PLU**



..... 1

1. Résumé des modalités de concertation 3

 Délibération de prescription du PLU 3

 Pilotage de la procédure de PLU 3

2. La concertation du public et des élus, phase par phase 4

 Le lancement de la démarche de PLU 4

 Le diagnostic 6

 Le PADD (Projet d’Aménagement et de Développement Durable). 8

 OAP et règlement 11

 Arrêt du PLU 13

3. La diffusion de supports de l’information complémentaires 15

4. Principaux apports de la concertation du public 16

 Le registre de concertation 16

 Principales questions abordées lors des réunions publiques 16

Conclusion 17

5. Annexes 17



1. Résumé des modalités de concertation

Délibération de prescription du PLU

Le conseil municipal d'Auxonne a délibéré le 31/03/2021 pour prescrire la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Lors de cette séance, il a décidé d'approuver, conformément aux articles L.153-11, L.103-2 et L.103-6 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de la procédure de révision générale :

- Réaliser des dispositifs de communication, à l'attention de la population. Via des publications sur son site internet, sa page Facebook et par Inf'Auxonne.
- Mettre à disposition un dossier et un registre de concertation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Mettre à disposition un dossier complet par voie dématérialisée durant la période de concertation.
- Organiser à minima une réunion publique avec la population.

Pilotage de la procédure de PLU

Tout au long de la procédure de révision, le PLU a été piloté par le conseil communal.

Les services de l'état ont été associés à la démarche de révision tout au long du processus.

La mission d'étude a été confiée au groupement URBICAND – SOBERCO ENVIRONNEMENT.

2. La concertation du public et des élus, phase par phase

Le lancement de la démarche de PLU

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a débuté le 9 septembre 2021 par une réunion de lancement réunissant les élus, les représentants du conseil communal et les bureaux d'études mandatés pour conduire l'étude. Dès le début de la démarche, un dispositif de concertation soutenu et structuré a été mis en place pour associer, à chaque étape-clé, les différentes parties prenantes au projet.

Tout au long de l'élaboration du PLU, de nombreuses réunions ont été organisées afin de renforcer la collaboration entre les mandataires, les élus, les services municipaux et les habitants. L'objectif de ces concertations était d'assurer que les contributions des parties prenantes soient recueillies de manière pertinente, au bon moment, pour faire avancer le projet dans une logique de transparence, de cohérence et de partage d'informations. Ce dispositif a permis de garantir que chaque décision soit éclairée et en adéquation avec les besoins et les attentes de la commune.

Figure 1 : Réunions organisées avec les différents élus, services et les habitants

09/09/2021	COFIL	Réunion de lancement
oct-21	Entretiens	Entretiens avec les services de la commune et la profession agricole
10/11/2021	COTECH	Définition stratégie foncière
22/02/2022	Consultation PPA	Présentation du diagnostic
22/02/2022	COTECH	PADD V1
26/04/2022	COTECH	PADD V2
14/06/2022	COFIL	PADD V3
15/09/2022	Consultation PPA	Présentation du PADD
15/09/2022	Réunion publique	Présentation du PADD
03/11/2022	COTECH	Réunion technique DDT-SCOT
06/12/2022	Conseil municipal	Débat du PADD
01/02/2023	COTECH	Traduction réglementaire V1
03/03/2023	COTECH	Traduction réglementaire V2
25/04/2023	COTECH	Traduction réglementaire V3
26/05/2023	COTECH	Traduction réglementaire V4
21/11/2023	COTECH	Traduction réglementaire V5
09/07/2024	Consultation PPA	Présentation des OAP, règlements écrits et graphiques
24/09/2024	Réunion publique	Présentation des OAP, règlements écrits et graphiques
07/10/2024	Commission urbanisme	Présentation des OAP, règlements écrits et graphiques



La révision a été annoncée sur le site internet de la commune et rappelée à travers le numéro 73 d'Inf'Auxonne dans lequel le maire partage ses vœux pour l'année 2022 :

Figure 2 : Inf'Auxonne numéro 73, Janvier-Mars 2022

Une frise des 4 étapes de la révision est élaborée et sera actualisée et largement diffusée durant toute la période de révision du PLU, afin d'aider les habitants à situer l'avancée de la procédure.

Cette frise est notamment mise en ligne sur le site internet de la commune, dans l'onglet PLU, où les différents documents de l'élaboration ont pu être ajoutés au fur et à mesure de leur validation.



Figure 3 : frise chronologique des étapes de révision du PLU



Ville d'Auxonne

Envoyé en préfecture le 03/12/2024
 Reçu en préfecture le 03/12/2024
 Publié le
 ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN2-DE



Dans le même temps, avant la réunion de lancement, le **numéro 71 d'Inf'Auxonne de Juillet-Septembre 2021** rappelle l'utilité et les outils

du PLU. Ce rappel destiné aux habitants leur permet de découvrir les outils numériques qui peuvent leur être utile (Géoportail de l'urbanisme).

Le diagnostic

Dans le cadre du diagnostic, une double-affiche A0 a été réalisée afin d'expliquer le PLU, son contenu et de résumer le diagnostic aux publics. Cette affiche a pu être diffusée, via le site internet, les réseaux sociaux mais aussi être affichée en mairie.

ZOOM SUR...

Mutuelle communale

Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} avril

Depuis le 1^{er} avril, la Mairie d'Auxonne propose à ses citoyens la possibilité d'adhérer à un contrat de « mutuelle communale » conventionné en mars dernier.

Le choix final s'est porté sur l'organisme **AXA**, qui a pour avantage de proposer des **réductions tarifaires intéressantes** pour les Auxonnais, tout en gardant la possibilité de proposer des **formules avec garanties individualisées**.

La convention de santé communale prévoit pour les habitants de la ville d'Auxonne, une **remise tarifaire allant de 15 à 25 %**. Nous rappelons que la seule condition est d'être **résident d'Auxonne**.

Des permanences sont proposées tous les **jeudis aux Halles**, à partir du 2 septembre. Vous pouvez également prendre rendez-vous directement avec nos interlocuteurs privilégiés : **Sandrine BARAULT** et **Irène BAULOT** au 03 80 70 29 42.



Retour sur...



Le Salon des Artisans de la Rénovation

La deuxième édition du Salon des Artisans de la Rénovation s'est déroulée samedi 29 mai, sur la place d'Armes. **12 exposants** étaient présents pour conseiller et accompagner les Auxonnais dans leurs travaux, de la phase de projet aux finitions, en passant par le financement. **150 personnes** sont venues chercher leurs conseils.

Conseil citoyen

C'est le moment de vous manifester

Le Conseil Citoyen va se mettre en place !
 Vous souhaitez vous impliquer en tant que citoyen auxonnais, faites en nous part !

Contact conseil.citoyen@mairie-auxonne.fr



Plan Local d'Urbanisme

Consultez-le en ligne

Le PLU divise le territoire communal en **17 zones** auxquelles s'applique un règlement précis. Il est possible de le consulter sur le site **GEOPORTAIL de l'urbanisme**, www.geoportail-urbanisme.gouv.fr. Vous y trouverez toutes les questions sur le zonage de votre parcelle, ainsi que le règlement lié à cette zone. Les documents sont également disponibles pour consultation aux services techniques de la ville.

INF'AUXONNE

20

NUMÉRO 71



Ville d'Auxonne

Ville d'Auxonne
Publié par Belinda Auxonne
6 septembre 2022

📍 Réunion publique | Concertation sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables

Dans le cadre de la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), une réunion publique de concertation est organisée jeudi 15 septembre à 19h, en salle événementielle l'Empire, pour présenter le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la Commune.

Vous y découvrez les objectifs et les orientations générales en termes de développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental sur les 13 prochaines années.

#planlocalurbanisme #PLU #urbanisme #PADD #developpementdurable #concertation

Ouvert à tous les habitants d'Auxonne

PLU
Plan Local d'Urbanisme

RÉUNION PUBLIQUE
#CONCERTATION

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Judi 15 septembre - 19h
Salle événementielle l'Empire

© Ville d'Auxonne - Septembre 2022 - Photo A. Duvet

Figure 9 : Capture d'écran post Facebook de la commune

Envoyé en préfecture le 03/12/2024
Reçu en préfecture le 03/12/2024
Publié le
ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN2-DE

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

UN PLU : POUR QUOI FAIRE ?

Le Plan Local d'Urbanisme divise le territoire communal en 17 zones auxquelles s'applique un régime précis. Il est possible de consulter les informations du PLU de la commune sur le site [DIGESTAL de l'urbanisme](#). Vous y trouvez toutes les questions sur le zonage de votre parcelle, ainsi que le règlement lié à cette zone.

Révision générale de notre PLU

Dans le cadre de la **révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme**, les travaux en cours sur le **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** de la commune ont été présentés lors d'une réunion publique de concertation le 15 septembre 2022. Ce document expose les objectifs et les orientations générales en termes de développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental sur les 13 prochaines années. [Cliquez ici pour le télécharger.](#)

- **Délibération portant présentation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme**
- **Délibération autorisant de l'usage du surbité à statuer dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme**

UN PLU : POUR QUOI FAIRE ?

Les grandes étapes de la démarche :

Qu'est ce qu'on a ?	Qu'est ce qu'on veut faire ?	Comment on le fait ?
DIAGNOSTIC Identification et inventaire des enjeux du territoire.	PROJET Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD).	PROCESSION ADMINISTRATIVE Formalisation du dossier de PLU.

Figure 10 : Capture d'écran du site internet d'Auxonne, onglet urbanisme, auxonne.fr

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

RÉUNION PUBLIQUE

Judi 15 septembre - 19h
Salle événementielle l'Empire

Réunion publique de concertation sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables

Dans le cadre de la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), une réunion publique de concertation est organisée **jeudi 15 septembre à 19h, en salle événementielle l'Empire**, pour présenter le **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** de la Commune.

Vous y découvrez les objectifs et les orientations générales en termes de développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental sur les 13 prochaines années.

Figure 11 : Capture d'écran du site internet d'Auxonne, onglet événements, auxonne.fr



Ville d'Auxonne

Cette réunion publique du 15 septembre 2022 a eu lieu et témoigne de la volonté communale de faire participer les habitants, en plus de pouvoir répondre à leurs interrogations. En effet, cette réunion publique à mi-parcours n'était pas prévue dans l'acte de prescription du nouveau PLU initialement. L'album du numéro 76 d'InP Auxonne (Octobre-Décembre 2022) illustre dans son album cette réunion et rappelle l'intérêt du PADD dans le PLU.

Album

3 spectacles de la saison culturelle ont eu lieu cet été, sur les gradins du vieux port. Le dernier spectacle de l'année, aura lieu le 26 novembre (voir page 9).



26 peintres, 9 photographes et 1 sculpteur ont exposé aux anciens cabottiers durant les **10 week-ends** de l'été et les marchés nocturnes. **1 000 personnes** ont découvert l'exposition, organisée par les Chevaliers Auxonnais, section peinture de l'association Loisirs et Culture. Un vrai succès !



Dans le cadre de la révision générale de notre **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, une réunion publique de concertation était organisée jeudi 15 septembre, pour présenter les travaux en cours sur le **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** de la commune. Ce document, disponible sur www.auxonne.fr, expose les objectifs et les orientations générales en termes de développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental sur les 13 prochaines années.



Cet été, nos séniors ont participé à des **randonnées pédestres**, suivi des **cours de gymnastique**, découvert le **sport de boule** et se sont formés à la **photographie** ! Un grand merci aux **associations locales** pour leur investissement et à la caisse de retraite **Agirc Arcco** pour le financement des activités, organisées en partenariat avec le **CCAS**.



Dimanche 4 septembre, **48 associations** locales étaient réunies sur le site des Sarrasins, sous un beau soleil, à l'occasion du 2^e Forum des Associations. Merci à tous les bénévoles et aux nombreux visiteurs !



Jour de **rentrée des classes** à l'école Jean Mbulin, avec, de gauche à droite : Dominique Arpeltier, directrice, Anne Busi-Barthelemy, adjointe aux affaires scolaires, Peggy Chevillier, responsable des affaires scolaires et Pascale de Souza, responsable des ATSEM.



Comme chaque année, le CCAS a organisé un **voyage séniors** du 17 au 24 septembre. Les participants sont allés à la **Grande-Motte** en lien avec le programme Séniors en vacances de l'ANCV. Ils ont visité la Camargue, une mandade, le sanctuaire du Grau du Roi, les Baux de Provence...



Journées Européennes du Patrimoine : 247 visiteurs ont été accueillis en salle événementielle l'Empire et aux Halles samedi 17 septembre. Le spectacle « Chasseurs d'histoire » et l'atelier de déchiffrement de hiéroglyphes ont particulièrement suscité l'engagement du public.

PAGE 4

auxonne.fr

Figure 12 : InP Auxonne numéro 76, Octobre-Décembre 2022



Ville d'Auxonne

OAP et règlement

Dans cette troisième phase de révision du PLU, une communication plus poussée a de nouveau été mise en place pour expliciter les intérêts des différents documents et faciliter leur compréhension pour les habitants d'Auxonne. Un focus sur les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) et sur la partie réglementaire du PLU a été diffusée, sur le site internet de la commune. Une page dédiée a été publiée dans Inf'Auxonne (numéro 79 Juin-Aout 2023)



Ville d'Auxonne

110 abonnés

4 j • Modifié •

Nouvel Inf'Auxonne

Dans ce numéro d'été avec un agenda à découper, découvrez les coulisses de notre service urbanisme

"Tout travaux modifiant l'aspect extérieur d'un immeuble est soumis à autorisation ou déclaration. Les autorisations doivent être obtenues préalablement à la réalisation des travaux. Que vous envisagiez une opération foncière, une mutation ou des travaux de clôture, de ravalement, de toiture... consultez la mairie le plus tôt possible !"

Une page, réalisée par le cabinet **URBICAND**, est dédiée à la révision de notre PLU (plan local d'urbanisme).

L'intégralité du magazine est en ligne sur <https://lnkd.in/eGkjXruU>

#Urbanisme #PLU #Auxonne

Figure 13 : capture d'écran post Facebook de la commune

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN2-DE



Album



Urbanisme

Dans les coulisses du service

Composé de deux professionnelles du domaine, le service urbanisme apporte une expertise technique et un soutien professionnel dans la réalisation de projets d'intérêts privés ou publics. Avant de construire, transformer, rénover, ravalement, démolir, aménager... c'est le meilleur endroit pour vous renseigner !

©Photos Erolf Productions

Des **réglementations nationales et locales** s'appliquent aux **constructions et travaux** réalisés sur les Immeubles (en urbanisme, le terme « immeuble » désigne à la fois le bâti et le non-bâti, comme les terrains...). Le service urbanisme gère l'évolution et l'application des **documents de planification** (plan local d'urbanisme, site patrimonial remarquable, protection des monuments historiques, plan de prévention des risques d'inondation...) et des **servitudes d'urbanisme** qui limitent, voire interdisent, l'exercice des droits des propriétaires ou imposent la réalisation de travaux. Il peut les communiquer et **expliquer leur impact sur votre projet**. Il peut également fournir des renseignements sur le **cadastre** (références, contenance des parcelles, propriétaire...).

extérieur d'un immeuble est soumis à autorisation ou déclaration. Les autorisations doivent être obtenues préalablement à la réalisation des travaux. Que vous envisagiez une opération foncière, une mutation ou des travaux de clôture, de ravalement, de toiture... **consultez la mairie le plus tôt possible !**



de numérotage et d'alignement) et participe aux **affaires foncières**. Il a également en gestion « les **Jardins communaux du Marais** » depuis leur création en 2014.

De nouvelles responsabilités lui seront confiées par le transfert aux mairies, par l'État, à partir du 1^{er} janvier 2024, de la **police de la publicité**. Il se chargera des demandes préalables à l'installation, à la modification, au remplacement des publicités, enseignes et pré-enseignes, du contrôle de la réglementation et des éventuelles sanctions.

Pour éviter trop d'attente, il est préférable de prendre rendez-vous au 03 80 60 44 70 avant de vous rendre au service urbanisme, situé aux services techniques de la mairie (rue du château).

Le saviez-vous ?
Les biens situés dans le périmètre du droit de préemption urbain sont soumis au dépôt d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA).
Lors de leur vente, le notaire demande à la mairie si elle souhaite acheter le bien dans le cadre d'un projet préalablement défini. **La collectivité dispose de 2 mois pour répondre.**

À Auxonne, le délai de réponse des derniers mois était de **moins de 20 jours.**



Le service urbanisme reçoit toutes les demandes liées à l'application du **droit des sols**. Il en assure le suivi et la transmission au **Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR)**, qui les instruit. Depuis le 1^{er} janvier 2022, un service permet de déposer en ligne les demandes d'autorisation d'urbanisme : <https://valdesaone.geosphere.fr/guichet-unique>.
Il vous permet de gagner du temps, d'avoir un récépissé de dépôt numérique et d'économiser des frais d'affranchissement de courriers recommandés.

Avec l'appui d'un cabinet d'urbanisme et en collaboration avec les élus et les différentes institutions publiques associées à l'étude, le service urbanisme participe au futur document d'urbanisme communal, le **plan local d'urbanisme (PLU)**. Vous pouvez suivre la révision en cours en consultant régulièrement le site www.auxonne.fr ou le dossier mis à disposition à l'accueil de la mairie. Un article y est dédié en page 7 de ce numéro d'Inf'Auxonne. Un dossier capital : « **L'engagement des élus est d'aboutir à un développement cohérent et responsable du territoire en assurant un équilibre entre l'existant et les projets, entre la préservation de l'espace et le développement. Tout l'enjeu consiste à satisfaire les différents besoins de ceux qui vivent, travaillent, se déplacent ou fréquentent la commune, sans préjudices pour les générations futures.** »
Le service urbanisme gère également les questions liées à la **voirie** (certificats

PAGE 6

auxonne.fr | IntraMuros

Figure 14 : Inf'Auxonne numéro 79, Juin-Aout 2023



Révision du plan local d'urbanisme

Qu'est-ce qu'un PLU ?

C'est un document de **planification urbaine**, qui fixe les **règles et les orientations d'urbanisme** qui s'imposent aux constructions, installations et occupations de l'espace, soumises ou non à une autorisation d'urbanisme.

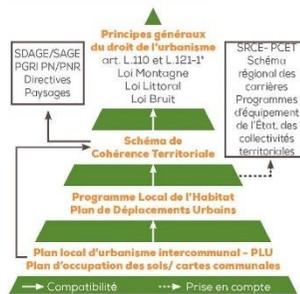
Le PLU se doit d'atteindre des **objectifs de développement durable**, dans une recherche d'équilibre entre le développement de la commune d'une part, et une préservation des ressources, du patrimoine et de l'environnement agro-naturel d'autre part.

Ce n'est pas un document isolé. Il doit être conforme avec une **légalisation et des documents de cadrage supra-communaux**.

Contenu d'un PLU

- RAPPORT DE PRÉSENTATION** : Expose un diagnostic complet du territoire et l'évaluation des incidences sur l'environnement
- PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : Définit les grandes orientations stratégiques pour le développement futur de la commune
- PARTIE RÉGLEMENTAIRE** : Comporte un plan de zonage du territoire délimitant les différentes zones, et définit les règles pour chacune d'elles (droits à construire, aspect des constructions...)

Le droit de l'urbanisme



*Les principes généraux du droit de l'urbanisme s'appliquent directement aux SCOT et aux PLU.

Pourquoi réviser un document existant et opérationnel ?

L'urbanisme a connu ces dernières années de **fortes évolutions législatives et réglementaires**, qui nécessitent une réadaptation des documents d'urbanisme face aux enjeux contemporains.

Le PLU d'Auxonne actuellement en vigueur, approuvé en 2006, fait partie de ceux-ci.

Adaptation au changement climatique, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, limitation de l'imperméabilisation des sols, adaptation de l'offre en logements, densification urbaine... sont autant d'enjeux que la collectivité souhaite aborder, de façon concertée, dans le présent PLU.

Une rubrique est dédiée à la révision du PLU sur www.auxonne.fr.

De nombreux documents y sont disponibles en téléchargement.

Calendrier



Une version plus complète de cette synthèse, réalisée le cabinet Urbicand, est disponible sur www.auxonne.fr

Figure 15 : Inf'Auxonne numéro 79, Juin-Aout 2023

PAGE 7



Plan local d'urbanisme

Révision générale

Zoom sur la **phase réglementaire** en cours d'étude cette année. En quoi consistent les « orientations d'aménagement et de programmation » et le « règlement graphique et écrit » ?

les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone.

Les **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** sont obligatoires sur les secteurs à urbaniser (AU) et peuvent permettre de contrôler l'urbanisation. On peut aussi les utiliser sur les secteurs déjà urbanisés (U) pour des projets de recomposition ou de renouvellement urbains, afin d'encadrer leur évolution.

- les **OAP « thématiques »** qui présentent une approche plus globale sur un enjeu spécifique.

Le **règlement graphique et écrit** délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixe les règles générales d'urbanisation. Les projets doivent être conformes avec ce règlement, dans le respect du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et des OAP.

Les projets devront être compatibles avec les OAP.

On distingue deux types d'OAP :

- les **OAP de « secteur » ou de « quartier »** : elles définissent

Calendrier

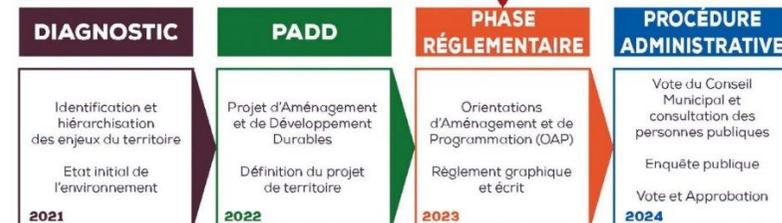


Figure 16 : Zoom explicatif sur la phase réglementaire du PLU, Urbicand, 2023



Arrêt du PLU

La commune d'Auxonne, pour arrêter son PLU a organisé, le 17 septembre 2024, la **réunion publique** prévue par la délibération de 2021 sur la révision du PLU. Cette réunion publique a pu être à nouveau relayée via Facebook, le site internet et le trimestriel Inf'Auxonne (numéro 84, Septembre-Novembre 2024).

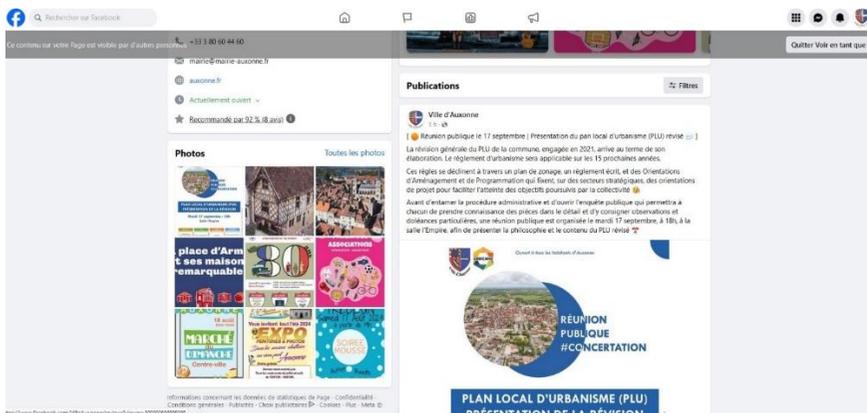


Figure 17 : Capture d'écran post Facebook de la commune, annonce de la réunion publique de présentation du PLU révisé.

France services

Ouverture le 23 septembre



À compter du 23 septembre, un nouvel espace France Services vous accueille à Auxonne, au 2, rue de la Paix.

- Horaires d'ouverture :
- **lundi, mercredi, vendredi : 9h-13h**
 - **mardi, jeudi : 13h-18h30**
 - **samedi : 9h-13h tous les 15 jours**
 - **espace numérique sur rendez-vous**

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec Internet ? L'espace France Services d'Auxonne

Plan local d'urbanisme

Une réunion publique le 17 septembre

La révision générale du PLU de la commune, engagée en 2021, arrive au terme de son élaboration. Le règlement d'urbanisme sera applicable sur les 15 prochaines années.

Ces règles se déclinent à travers un plan de zonage, un règlement écrit, et des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui fixent, sur des secteurs stratégiques, des orientations de projet pour faciliter l'atteinte des

objectifs poursuivis par la collectivité. Avant d'entamer la procédure administrative et d'ouvrir l'enquête publique qui permettra à chacun de prendre connaissance des pièces dans le détail et d'y consigner observations et doléances particulières, une réunion publique sera organisée le **mardi 17 septembre à 18h à la salle l'Empire** afin de présenter la philosophie et le contenu du PLU révisé.

DIAGNOSTIC	PADD	PHASE RÉGLEMENTAIRE	PROCÉDURE ADMINISTRATIVE
Identification et hiérarchisation des enjeux du territoire. Habitat, Commerce, Développement économique, Transport, Patrimoine, Paysage, Environnement 2021	Projet d'Aménagement et de Développement Durables Définition du projet de territoire pour les 15 prochaines années 2022	Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Règlement graphique Règlement écrit 2023-2024	Vote du Conseil Municipal et consultation des Personnes Publiques Enquête publique Approbation et entrée en vigueur du PLU 2024-2025

Jardins du Marais

25 jardins dans un lieu fraîchement rénové

Le gros entretien annoncé dans un numéro précédent a été réalisé avec succès ce printemps malgré une météo « capricieuse ».

Un travail de qualité réalisé par les agents des services techniques : réflexion des allées, installation de bordures de délimitation, plantation d'arbres, rénovation du panneau d'affichage et du panneau d'entrée, changement d'une partie des composteurs, etc. Nous avons profité de cette intervention pour créer 3 lots supplémentaires, portant le nombre total de jardins à 25.

Ce lieu rénové a clôturé la visite du comité des Villes et Villages Fleuris du mois de juin.

Si vous êtes intéressés par une location, retrouvez les renseignements sur www.auxonne.fr.



Figure 18 : In'Auxonne numéro 84, Septembre-Novembre 2024



Nuisances sonores

Rappel des règles

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

La nuit portant les sons, soyez vigilants lors de vos déplacements nocturnes, à deux ou quatre roues. L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores est téléchargeable sur www.auxonne.fr/arretes.

Distribution Inf'Auxonne

Nouveau prestataire

La société qui diffusait le bulletin municipal dans les 3 800 boîtes aux lettres de la commune, Mille (ex Adrevo), a cessé cette prestation. Ce numéro a été distribué par La Poste. Nous vous invitons à nous faire part de toute remarque. En raison du coût de la distribution fortement impacté par ce changement et par souci écologique, la Municipalité réfléchit à de nouvelles méthodes de diffusion pour 2025 (points de dépôt...).



Ville d'Auxonne

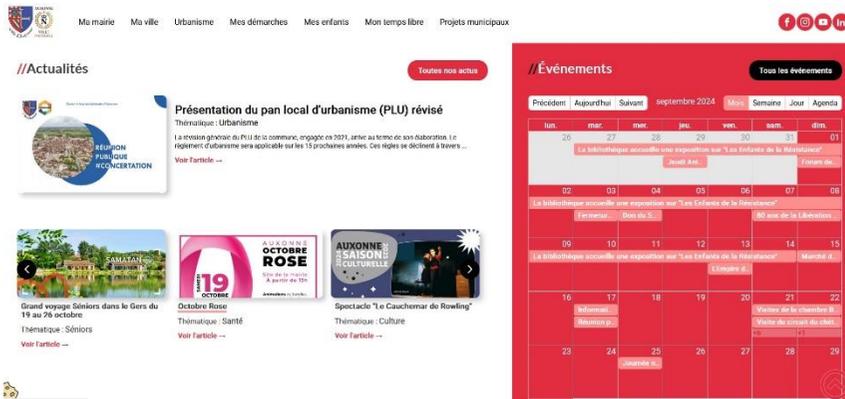


Figure 19 : Site internet de la commune, occurrences de la réunion publique via l'agenda des événements et l'accueil du site.

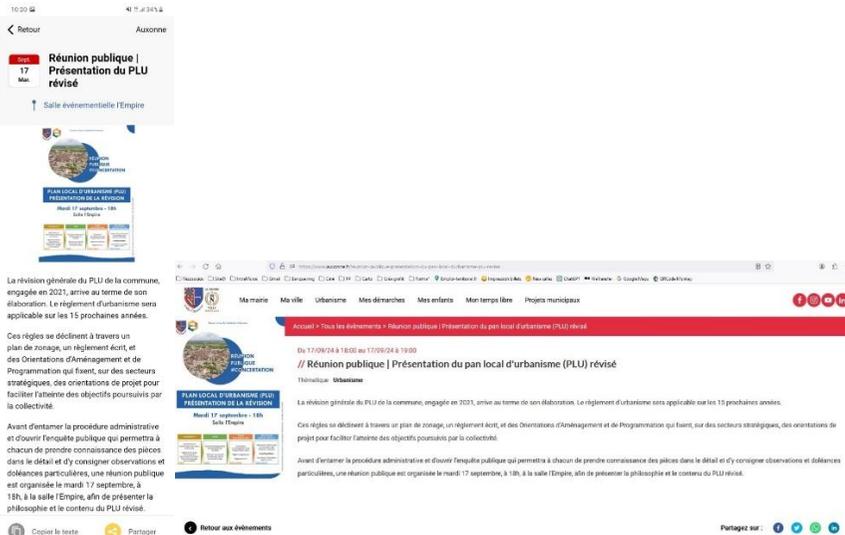


Figure 20 : Site internet de la commune, occurrences de la réunion publique via l'agenda des événements et l'accueil du site.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024
Reçu en préfecture le 03/12/2024
Publié le
ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN2-DE



Figure 21 : Le Bien Public, 20 septembre 2024

Un article, du 20 septembre 2024, dans le journal *Le Bien public* a permis de résumer la réunion publique de présentation du PLU révisée et d'en tirer un bilan quelques jours après celle-ci.



Envoyé en préfecture le 03/12/2024
 Reçu en préfecture le 03/12/2024
 Publié le
 ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN2-DE

3. La diffusion de supports de l'information complémentaires

Au-delà de la communication ponctuelle autour des événements (réunions publiques) et des informations relatives à la compréhension de la démarche de révision du PLU (affiches explicatives, page dans le trimestriel et publications relatives aux aspects techniques du PLU), les différents documents produits ont pu, dès leur finalisation être mis à disposition sur le site internet de la commune et ceux tout le long du processus. Cette démarche a permis aux habitants de se renseigner et d'être à jour dans la publication des documents avant les différentes réunions publiques mais permet aussi à ceux-ci de prendre connaissance pleinement du PLU avant le début de l'enquête publique. Cette transparence quant à l'avancée de la révision est au centre de la démarche de concertation, rendant les interventions et remarques citoyennes plus concrètes et pertinentes.

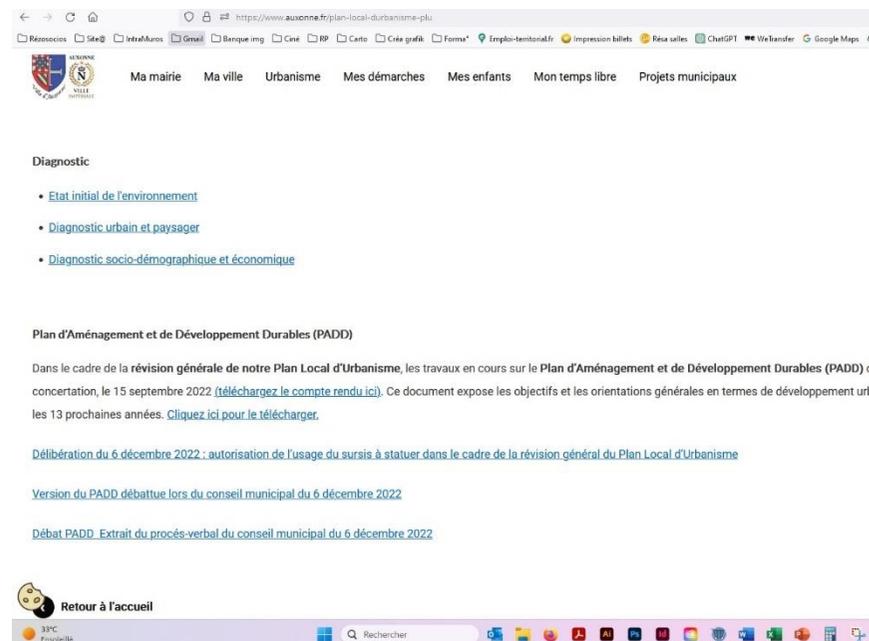


Figure 23 : Accès numérique aux documents d'informations et aux différentes parties du PLU, auxonne.fr

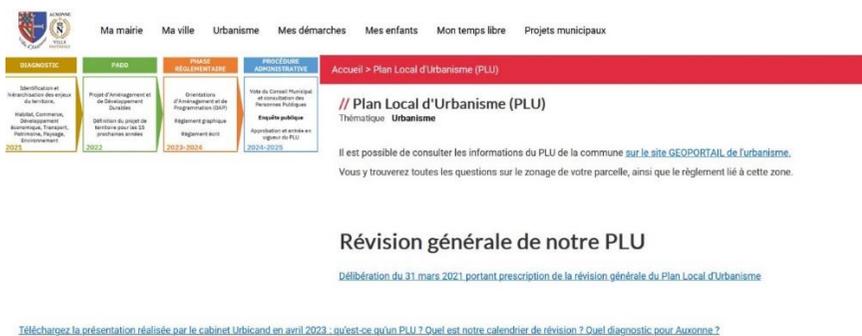


Figure 22 : Accès numérique aux documents d'informations et aux différentes parties du PLU, auxonne.fr



4. Principaux apports de la concertation du public

Le registre de concertation

Le registre de concertation mis à disposition à partir du 8 Novembre 2021 en mairie a permis d'enregistrer les demandes des habitants sur l'ensemble de la période de révision du PLU.

14 documents ont été versés au dossier entre novembre 2021 et octobre 2024 lors de l'élaboration (diagnostics, PADD, etc) ainsi que 30 courriers de requêtes individuelles principalement.

Les principales remarques formulées dans les différentes requêtes des habitants concernent le classement de terrains personnels en zone urbaine. Malgré leur intérêt, ces demandes relevant d'un intérêt particulier ont été traitées au regard des contraintes fixées par le SCOT Val de Saône Vingeanne, des orientations fixées dans le PADD et de la traduction réglementaire des projets à l'échelle de chaque commune.

A ce titre, certaines demandes ont pu être considérées :

- Lorsque la demande concerne un terrain à proximité immédiate de l'enveloppe urbaine, dont la constructibilité est pertinente au regard des objectifs du PADD et cohérente avec le projet communal.
- Lorsque la demande ne porte pas sur une parcelle concernée par une sensibilité particulière.

Principales questions abordées lors des réunions publiques

Les 2 réunions publiques ayant eu lieu le 15 septembre 2022 et le 17 septembre 2024 ont permis de soulever les appréhensions des habitants vis-à-vis de la volonté de densifier le territoire, pour réduire l'extension linéaire de la ville. Ces inquiétudes ont été prises en comptes par la protection du patrimoine, la définition de différentes poches urbaines pour la construction de nouveaux logements.

Les autres remarques faites par les habitants concernés des questionnements et des précisions de formes auxquelles des réponses ont pu être apportées par monsieur le maire ou par l'équipe d'Urbicand lors des réunions.

Les comptes-rendus des réunions publiques sont en annexe du présent document.



Conclusion

Au regard de ce bilan, il est manifeste que la concertation autour de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Auxonne s'est déroulée conformément aux modalités définies par la délibération de prescription du 31 mars 2021. Tout au long de la procédure, un dispositif de dialogue permanent et structuré a permis d'impliquer les habitants, les élus, les services municipaux et les acteurs concernés, garantissant ainsi une large participation. Les différentes phases, du diagnostic à la finalisation du projet, ont fait l'objet de réunions publiques, de consultations et d'échanges pour recueillir et intégrer les contributions des parties prenantes.

Ce travail de concertation a abouti à des ajustements progressifs du projet de PLU, assurant sa cohérence avec les attentes locales, les orientations du PADD et les exigences réglementaires. La transparence de la démarche, matérialisée par la diffusion des documents et la mise à disposition d'outils d'information, a permis de rendre les échanges constructifs et d'assurer la compréhension du projet par la population.

Ce bilan de concertation, annexé à la délibération du Conseil municipal du 28 novembre 2024 portant sur l'arrêt du PLU, témoigne de la volonté de la commune d'associer l'ensemble des acteurs à l'élaboration d'un projet d'aménagement durable, adapté aux enjeux actuels et futurs de son territoire.

5. Annexes

- Comptes-rendus des réunions publiques.
- Délibération d'arrêt du projet de PLU.
- Courriers de réponses aux habitants s'intéressant à la démarche.